

„ L'ouvrage que j'ai eu entre les mains,  
 „ & que j'ai parcouru, m'a paru neuf. Per-  
 „ sonne, que je sache, n'avoit tiré exacte-  
 „ ment la ligne de démarcation entre la puis-  
 „ sance temporelle & la spirituelle. C'est ce  
 „ que fait l'auteur, non pas en théologien,  
 „ car il ne s'appuie d'aucune autorité, mais  
 „ en philosophe, qui n'a d'autres armes que  
 „ celles de la raison. Il ne prouve pas qu'il  
 „ y ait dans la société deux ordres de choses,  
 „ le naturel & le surnaturel; mais il le sup-  
 „ pose, & il déclare que son but étant de  
 „ distinguer le domaine naturel du surnatu-  
 „ rel, il ne peut s'adresser & ne s'adresse  
 „ qu'à ceux qui admettent un ordre surnatu-  
 „ rel. Il part de-là, & après avoir briève-  
 „ ment décrit les caracteres des deux ordres,  
 „ il mene de conséquences en conséquences,  
 „ dans tous les coins du territoire, où la  
 „ puissance spirituelle étend son domaine,  
 „ en démontrant qu'il est impossible à la  
 „ puissance temporelle d'y mettre le pied.  
 „ Cette partie est très-métaphysique, & à la  
 „ portée de peu de lecteurs. Il y a néan-  
 „ moins quelques digressions sur la formation  
 „ naturelle des sociétés, amenées par le su-  
 „ jet, qui n'ont pas l'air si sauvage. Les ar-  
 „ ticles de l'indépendance mutuelle des deux  
 „ puissances, de la différence frappante en-  
 „ tre leur essence & leur caractère, & de  
 „ l'infailibilité d'un tribunal souverain dans  
 „ l'ordre surnaturel, m'ont paru les plus for-  
 „ tement pensés. Après cela il est difficile de  
 „ confondre les deux pouvoirs, & si on ad-

Il paroît  
 que le  
*Traité des*  
*deux Puif-*  
*sances ;*  
 par M.  
 Pey, n'est  
 pas connu  
 dans ce  
 pays-là